

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-23-1254 du 16/10/2023**

Arrêté du 23 septembre 2023

ARRÊTÉ PORTANT ADMISSION À LA RETRAITE D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES

**Délégation encadrement supérieur et Talents**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte admission à la retraite d'un administrateur des Finances publiques.

Date d'application : 1<sup>er</sup> novembre 2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT ADMISSION À LA RETRAITE D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT ADMISSION À LA RETRAITE D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES**



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**ARRÊTÉ**

portant admission à la retraite d'un administrateur des Finances publiques

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, EN CHARGE DES COMPTES PUBLICS**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite, notamment les articles L. 4 (1<sup>o</sup>) et L. 24 I (1<sup>o</sup>) ;
- Vu la demande de l'intéressé ;

**ARRÊTE**

**Article premier**

M. Thierry PETIT, administrateur des Finances publiques, 5<sup>ème</sup> échelon, affecté à la Direction départementale des Finances publiques du Morbihan, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

**Article 2**

L'intéressé dispose d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administratif, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente, qui peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3**

Le Directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 23 SEPTEMBRE 2023

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION  
L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU 2<sup>ÈME</sup> GRADE  
DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET TALENTS

VÉRONIQUE BONCHE-ALQUIER

BOFiP

Direction générale des Finances publique

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756